

## ***Séance publique du 12 juin 2006***

### ***Délibération n° 2006-3445***

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Aménagement des accès au pôle hospitalier sud**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1997-1909 en date du 10 juillet 1997, le conseil de Communauté s'est engagé à apporter son soutien au projet d'établissement des Hospices civils de Lyon (HCL) à travers une convention de participation conclue en septembre 1997. La mise en œuvre de ce projet d'établissement a conduit à réorganiser les activités hospitalières sur le territoire communautaire en trois pôles distincts, le pôle nord, le pôle "est" et le pôle sud développant chacun des fonctions générales.

Dans le cadre du renforcement du pôle hospitalier sud, les réflexions aujourd'hui esquissées par les Hospices civils de Lyon (HCL) et traduites dans le schéma directeur et immobilier 2004-2014, tendent à une organisation du site en trois entités géographiques regroupant des fonctions spécifiques :

- le plateau bas : pôle chirurgical,
- le plateau intermédiaire : pôle logistique,
- le plateau haut : pôle médical.

A ce jour, deux projets sont en cours de construction : le pavillon médical dont la livraison est prévue au début de 2008 et le centre de biologie et d'anatomie pathologique dont la livraison est envisagée pour 2007.

Afin de répondre à la suppression du parc de stationnement de 250 places due à la réalisation du centre de biologie et d'anatomie pathologique et aux besoins identifiés à court terme sur le site, une aire de stationnement d'une capacité de 398 places à l'extérieur de l'enceinte hospitalière a été réalisée.

Celle-ci a imposé de réétudier le fonctionnement du carrefour situé sur le chemin du Grand Revoyet qui dessert à la fois le pôle hospitalier et le parc de stationnement.

Mis au point lors des groupes de travail technique réunissant les services des HCL, de la Communauté urbaine et des communes de Saint Genis Laval et de Pierre Bénite, ce projet conserve le principe du carrefour à feux et tient compte des objectifs de mise en sécurité des piétons au droit du site et de recherche d'un minimum d'emprise sur le foncier réservé au parc de stationnement. Il a été validé lors du comité de pilotage du 6 juillet 2005 tant au niveau de ses principes d'aménagement qu'au niveau de la répartition des financements.

#### *Les principes d'aménagement du carrefour*

- création d'un site propre bus sur une emprise d'environ 4 mètres de largeur à l'intérieur de l'enceinte du pôle hospitalier à partir du chemin du Grand Revoyet et en le longeant ; aménagement d'un arrêt pour la ligne n° 47 dont c'est le terminus et permettant d'accueillir deux bus simultanément, ligne qui devrait voir son trafic se développer prochainement et aménagement de deux arrêts pour la ligne n° 17 (Saint Genis Laval-Gerland) ; rétablissement de la clôture et traitement paysagé du site ;

- réaménagement du carrefour au droit des accès au pôle hospitalier et au parc de stationnement en cherchant à réduire les traversées piétonnes :

- . partie sud du carrefour : une seule traversée piétonne réduite à 15 mètres (dont 2 mètres d'îlot refuge et une voie supplémentaire de tourne-à-gauche pour le parc de stationnement),
- . partie nord : traversée piétonne réduite à 11,5 mètres.

#### *L'estimatif du coût de réalisation*

Le coût total de l'aménagement du carrefour et du site propre bus est estimé, par la direction de la voirie de la Communauté urbaine, à 610 000 € TTC (hors éclairage public) se répartissant de la façon suivante :

- aménagement du carrefour : 360 000 € TTC financés par la Communauté urbaine au titre des actions d'accompagnement du projet d'établissement des HCL et se décomposant ainsi :

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| . travaux de voirie       | 225 000 € TTC |
| . signalisation lumineuse | 85 000 € TTC  |
| . assainissement          | 24 000 € TTC  |
| . divers et imprévus      | 26 000 € TTC  |
| <hr/>                     |               |
| total                     | 360 000 € TTC |

- aménagement du site propre bus (TCSP) dans l'enceinte du pôle hospitalier : 250 000 € TTC financés par les HCL.

Le financement des travaux pourrait être imputé sur la participation communautaire prévue dans la convention conclue en 1997 avec les HCL au titre du soutien à leur projet d'établissement. En effet, sur les 45,73 M€ (300 MF) accordés par la Communauté urbaine aux HCL, 6,10 M€ (40 MF) de travaux d'accompagnement (voirie, assainissement, etc.) étaient prévus afin d'assurer une insertion des projets des HCL dans le tissu urbain et de fait considérés comme exécutés par la Communauté urbaine au bénéfice des HCL.

Les travaux faisant l'objet du présent rapport entrent parfaitement dans ce cadre.

#### *Le calendrier opérationnel*

Les travaux d'aménagement du site propre bus (TCSP) dans l'enceinte du pôle hospitalier s'effectueront sous maîtrise d'ouvrage des HCL ; ils sont envisagés pour le début de l'année 2007.

Les travaux d'aménagement du carrefour, d'une durée prévisible de trois mois et sous maîtrise d'ouvrage de la direction de la voirie de la Communauté urbaine, pourraient démarrer au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2006, à condition d'utiliser les marchés annuels à bons de commande des directions de la voirie, de l'eau, de la DSIT et de la communication.

Ce projet a été présenté aux comités de pilotage Communauté urbaine-HCL les 6 juillet et 12 octobre 2005 puis 26 janvier 2006.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 15 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les principes d'aménagement du carrefour permettant l'accès au pôle hospitalier sud à Saint Genis Laval, pour un coût global prévisionnel de 360 000 € TTC.

**2° - L'opération** Saint Genis Laval : accès pôle hospitalier sud, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains, pour un montant de 360 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivants :

- 260 000 € en 2006,
- 100 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,